

« Femmes : Combats et débats
Quel avenir pour le féminisme aujourd'hui ? »

Kinga IGLOI Irène FAVIER

2 novembre 2005

Table des matières

I	Chronologie du statut de la femme en France	2
A	Moyen Âge	2
B	Époque moderne et premières revendications	2
C	Révolution française puis Code Civil napoléonien	3
D	Le XIX ^{ème} siècle progressiste	3
E	XX ^{ème} siècle	4
F	XXI ^{ème} siècle	5
II	Histoire des combats féministes en France :	5
A	De la révolution à la seconde guerre mondiale : Lutte pour les droits politiques	5
B	Des Trente Glorieuses à nos jours : un nouveau terrain de combats	7
III	Aux sources du féminisme contemporain	8
A	Quelques théories fondatrices	8
B	Les principaux courants actuels	9
IV	Recherches actuelles : les <i>gender studies</i>	10
A	Genèse du concept de genre	10
B	« Brûler son soutien-gorge » ? Féminisme et <i>gender studies</i> face à la notion controversée de féminité : entre mythe à déconstruire et objet d'une quête individuelle et collective	11

Depuis Denis DIDEROT qui définissait la femme dans son *Encyclopédie* comme « la femelle de l'homme », la condition féminine a connu des évolutions spectaculaires. Les luttes menées pendant le XXe siècle sur le plan social, économique et politique font qu'on retrouve aujourd'hui les femmes hautement qualifiées, actives et autonomes. Mais malgré cette émancipation formidable, il suffit de jeter un coup d'œil à la répartition des tâches domestiques ou à la représentation politique pour voir que des inégalités perdurent. Le combat des femmes n'est donc toujours pas arrivé à son terme : comme le souligne l'historienne Michelle PERROT « les chemins qui mènent vers l'égalité sont interminables »...

Ce dossier retrace le chemin parcouru par le mouvement des femmes au cours des siècles et essaye de montrer les enjeux des débats actuels. Les deux premières parties tracent une rétrospective historique et politique des combats des femmes. Les deux parties suivantes font le point sur les courants féministes contemporains et présentent les débats actuels sur les questions de genre ou « gender studies ».

I Chronologie du statut de la femme en France

(Dans toute cette partie les notations en italique renvoient aux reflux de la condition féminine)

A Moyen Âge

- La condition féminine est à peu près semblable dans toute la chrétienté. La répudiation est interdite et le divorce autorisé en trois cas : la stérilité, la consanguinité jusqu'au 7^{ème} degré ou l'ordination ultérieure d'un des époux. L'adultère est puni. De 1184 à 1680, l'Inquisition vise à éradiquer tous ceux et celles qui ne se soumettraient pas à leur roi ou à l'Eglise, elle ciblait particulièrement les femmes dont on n'était pas sûr qu'elles aient une âme.
- 1405 - France : Christine DE PISAN, première femme française de lettres à vivre de sa plume, dénonce dans sa *Cité des Dames* la misogynie des clercs et s'insurge contre les discriminations dont sont victimes les femmes.

B Époque moderne et premières revendications

- 1622 : Marie DE GOURNAY, fille adoptive de MONTAIGNE, réclame, dans son *Égalité des hommes et des femmes*, un meilleur accès à l'instruction pour toutes les femmes. Elle prend position dans le débat naissant sur la place de la femme, soutenant que celle-ci n'est pas inférieure à l'homme par nature mais du fait de son éducation.
- 1673 : le prêtre POUILLAIN DE LA BARRE dans *l'Égalité des deux sexes* soutient que la subordination des femmes n'est pas fondée en nature et que l'influence de l'éducation est déterminante ; il propose l'ouverture de toutes les carrières aux femmes sans restriction.
- Au XVIII^{ème} siècle, les premières femmes tiennent leurs salons. Ces petits comités essentiellement masculins se réunissent souvent sous la protection de femmes qui leur garantissent une certaine liberté. C'est dans le cadre de ces salons que les Lumières prennent leur essor en favorisant les libres débats.

- 1788-1789 : Convocation des États Généraux pour la 22^{ème} fois en 487 ans (première en 1302). Les femmes veuves ou nobles tenant fief prennent part au vote mais elles ne sont pas directement éligibles. Elles peuvent toutefois être représentées par une sorte de suppléant comme c'est le cas notamment dans les assemblées locales. Les femmes prennent également une part très active à la rédaction des cahiers de doléances.

C Révolution française puis Code Civil napoléonien

- 5 octobre 1789 : Marche des femmes de Paris à Versailles. Le roi est rapatrié à Paris. MICHELET dira : « Les hommes prennent les Bastilles, les femmes prennent les rois ».
- 1791 :
 - La loi laïcise le mariage qui devient un contrat entre les époux.
 - Olympe DE GOUGES réclame l'égalité politique entre hommes et femmes dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* : « article 1. La femme naît libre et égale à l'homme en droits ». Elle est guillotinée deux ans plus tard, officiellement pour des écrits en faveur de Louis XVI.
 - *Instauration du suffrage censitaire (environ 4,3 millions d'électeurs pour 40 000 personnes éligibles). Les femmes sont exclues du corps électoral.*
- 1792 : Le divorce est institué par la loi qui reconnaît par ailleurs l'égalité des époux, et le divorce par consentement mutuel.
- 1793 : Instauration du suffrage « universel » ; les femmes sont toujours exclues de la citoyenneté au même titre que les mineurs, les domestiques, les aliénés et les religieux cloîtrés.
- 1795 - *France : les femmes sont exclues de la vie politique.*
- 1804 - *France : instauration du Code Civil Napoléonien. Ce texte qui devient un modèle pour beaucoup d'autres pays européens, a eu de nombreuses conséquences néfastes sur le statut de la femme. Le Code Civil déclare la femme incapable juridiquement ; elle est placée sous l'autorité de son père puis de son mari (en revanche, la femme célibataire ou veuve jouit de la plénitude de ses capacités juridiques, droit de vote exclu). Tout au long du XIX^{ème} siècle le statut de la femme reste endigué par ce texte : ainsi, dans la plupart des pays européens la femme devra demander l'autorisation à son mari pour pouvoir exercer une profession (jusqu'en 1965 en France) et de nombreuses « obligations d'épouse » découleront de l'application du Code civil. Notamment, une femme ne pourra se présenter sans autorisation à un examen ou s'inscrire à l'université, elle ne pourra ouvrir de compte en banque, ni faire établir un passeport, passer son permis de conduire, se faire soigner dans un établissement hospitalier...*

D Le XIX^{ème} siècle progressiste

- 1808 : Charles FOURIER (1772-1837), à qui on attribue le terme de « féminisme », réclame le droit de vote des femmes et la liberté en amour. En parallèle, Claude-Henri de SAINT-SIMON plaide pour le droit de vote des femmes. SAINT-SIMON et FOURIER sont considérés comme les précurseurs des socialistes.
- 1816 : *Restauration monarchique. Abolition du divorce.*
- 1838 : Création de la première école normale d'institutrices.
- Flora TRISTAN est une des figures du mouvement ouvrier qui lutte pour le droit au travail de tous et de toutes et la reconnaissance de l'égalité entre homme et femme. Elle avoue dans son *Promenades dans Londres* (1839) qu'« en France, de tradition, la femme y est l'être le plus

honoré, en Angleterre, c'est le cheval... ».

- 1849 : Jeanne DEROIN tente de se présenter aux élections législatives. Le socialiste PROUDHON est l'un des plus virulents opposants à cette candidature féminine : « L'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique. L'homme invente, perfectionne, travaille, produit et nourrit la femme. Celle-ci n'a même pas inventé son fuseau et sa quenouille ».
- vers 1860 - Angleterre : les suffragettes anglaises commencent à mener un combat d'envergure pour obtenir le droit de vote.
- 1865 - Royaume-Uni : Droit de vote accordé aux femmes pour les élections locales.
- 1868 - États-Unis : le droit de vote est accordé aux femmes du Wyoming.
- 1893 - Nouvelle-Zélande : les femmes obtiennent le droit de vote

E XX^{ème} siècle

- 1903 : Marie CURIE reçoit le prix Nobel de physique pour la découverte de la radioactivité. C'est le premier prix Nobel (le prix est créé en 1900) décerné à une femme.
- 1917 - URSS : Alexandra KOLLONTAÏ - membre du gouvernement bolchevique Russe - est la première femme à faire partie d'un gouvernement. Elle s'oppose, en 1914, à la guerre mondiale, et pour cette raison rejoint les bolcheviks en 1915. Elle participe à la révolution de 1917, et devient commissaire du peuple dans le gouvernement des soviets, ce qui lui vaut d'être la première femme au monde à faire partie d'un gouvernement. L'action des femmes et de KOLLONTAÏ leur permet d'obtenir le droit de vote et d'être élues, le droit au divorce, l'accès à l'éducation, un salaire égal avec les hommes, des congés maternités. Le droit à l'avortement est obtenu en 1920 (*il sera supprimé en 1936 par Staline*).
- 1919 - France : la Chambre des députés adopte une proposition de loi pour le vote des femmes, par 329 voix contre 95 : proposition refusée par le Sénat.
- 1938 : L'article 213 du Code Civil de 1804 est réformé et supprime l'incapacité juridique des femmes. Elles ne doivent plus obéissance à leur époux.
- 1943 :
 - France Libre. Lucie AUBRAC est nommée membre de l'Assemblée consultative provisoire.
 - Vichy. Marie-Louise GIRAUD, une « avorteuse », est guillotinée.
- 1945 : la notion de « salaire féminin » est supprimée. « À travail égal, salaire égal » est inscrit dans la législation française.
- 1946 : le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes est posé dans le préambule de la constitution française.
- 1948 - ONU : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît la pleine égalité entre hommes et femmes. Quelques pays ne ratifient pas la DUDH, en raison précisément de cet article, et beaucoup d'autres n'ont toujours pas harmonisé leur droit interne à la DUDH.
- 1949 : Parution du *Deuxième Sexe* de Simone de BEAUVOIR.
- 1956 : Création de « La maternité heureuse » qui devient le « Planning familial » en 1960.
- 1960 - États-Unis : Women's Lib mouvement américain de libération des femmes est créé.
- 1967 - France : 28 décembre. La contraception est autorisée par la loi Neuwirth.
- 1969 : Le Mouvement des Femmes (futur MLF) voit le jour un an après les événements de mai 1968. Première action d'éclat le 26 août avec 8 femmes déposant au pied de l'Arc de Triomphe des fleurs pour la veuve du soldat inconnu.
- 1971 : Publication dans « le Nouvel Observateur » du « Manifeste des 343 » regroupant les signatures de 343 femmes reconnaissant avoir subi un avortement et appelant les autorités à prendre en compte cette réalité : les femmes avortent, et souvent dans des conditions de

sécurité lamentables. Le « manifeste des 343 » qui devient vite le « manifeste des 343 salopes » réclame l'avortement libre. Parmi elles, nombre d'inconnues et quelques femmes de premier plan, de Simone de BEAUVOIR à Catherine DENEUVE en passant par Jeanne MOREAU, Nadine TRINTIGNANT, Marguerite DURAS, Françoise SAGAN, Agnès VARDA, Yvette ROUDY, Marie-France PISIER, Marina VLADY et Gisèle HALIMI.

- 1975 : 17 janvier : promulgation de la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse. La loi est définitivement adoptée en 1979. Le remboursement par la Sécurité Sociale est voté en 1982.
- 1983 :
 - Loi Roudy sur l'égalité professionnelle hommes/femmes. Rappel de la notion « à travail égal, salaire égal ».
 - Suppression de la notion de « chef de famille » en droit fiscal.
 - Ratification par la France de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 1990 :
 - *Le mouvement américain pro-life, c'est-à-dire anti-avortement, essaime en France. Première attaque d'un commando anti-IVG à la maternité des Lilas (93).*
 - L'utilisation du RU 486, technique médicamenteuse de l'IVG est autorisée en milieu hospitalier.
 - La loi reconnaît qu'il peut y avoir viol entre époux.
- 1992 : La loi Neiertz sanctionne le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- 2000 - France :
 - Le Conseil constitutionnel valide le texte sur la parité.
 - Loi sur la contraception d'urgence : la pilule du lendemain est en vente libre en pharmacie

F XXI^{ème} siècle

- 2000 : La loi sur la parité est appliquée (mais en 2002, il n'y a que 12,3% de femmes élues à l'Assemblée nationale)
- 2001 : Le nom de famille des enfants peut être celui du père celui de la mère ou les deux accoiés
- 2004 : l'IVG par voie médicamenteuse est autorisée par la loi

II Histoire des combats féministes en France :

Deux grandes périodes historiques marquent les temps forts du mouvement de l'émancipation des femmes. Une première phase se situe au courant du XIX^{ème} siècle et se caractérise essentiellement par des revendications de nature politique. La deuxième période déterminante commence dans les années 1970 : le mouvement féministe se radicalise alors davantage et les revendications s'orientent sur les questions de sexualité.

A De la révolution à la seconde guerre mondiale : Lutte pour les droits politiques

Le féminisme est véritablement né en France des contradictions de la Révolution française qui proclame les droits universels de l'homme tout en excluant les femmes. Le mouvement surgit avec

Olympe DE GOUGES qui en 1792 proclame sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Mais à la fin du XVIII^{ème} siècle, les « prétentions » du féminisme, qui est originellement considéré comme une maladie (au début du XIX^{ème} siècle, féminisme est un terme utilisé par les médecins pour désigner la féminisation de certains hommes), irritent et longue a été la route avant que les sociologues ne le reconnaissent comme un « mouvement social ». Les revendications du XIX^{ème} siècle s'articuleront principalement sur deux fronts : le droit de vote et le droit à l'éducation.

L'égalité civile

Le Code civil napoléonien (1804) referme instantanément les rares portes entrouvertes par les idées révolutionnaires. D'inspiration romaine et patriarcale, il reflue la femme sous l'autorité souveraine du mari et du père et fait de la famille le cœur de la société. Ainsi, après la Révolution les femmes n'auront-elles acquis aucun droit, et pire l'analphabétisme des filles s'accroîtra à cette époque. Mais au cours du XIX^{ème} siècle, malgré les barrières rigides du Code civil qui sont toujours en vigueur, le mouvement féministe apparaît au cours de toutes les césures du pouvoir (principalement en 1830, 1848, 1871). Que ce soit en France ou en Angleterre, les suffragettes s'insurgent tout au long du XIX^{ème} siècle contre l'injustice instaurée par le suffrage « universel » alors qu'il est masculin. Les femmes apprendront très vite à se servir de toutes les formes autorisées de la protestation : les tracts, les lettres se multiplient, et elles auront même recours, quoique modérément, à la manifestation. Surtout, on assiste au développement de la presse féminine : dès le XVIII^{ème} siècle, les journaux de mode écrits par les femmes se multiplient. Les saint-simoniennes lancent *La Femme libre* en 1832 où elles signent de leurs seuls prénoms refusant ainsi de porter le nom de leur père ou de leur époux. Puis viendra *La Fronde* créé en 1897 par Marguerite DURAND : ce journal est entièrement dirigé, rédigé et même fabriqué par les femmes, alors que l'imprimerie était considérée comme un bastion masculin. C'est dans ce quotidien d'ailleurs que Séverine couvrira le procès d'Alfred Dreyfus. Mais le moment le plus fort du féminisme est la période 1900-1914, c'est l'âge d'or de la femme partout en Europe, le moment où le féminisme construit petit à petit une « conscience de genre », forme sexuée de l'opinion.

L'éducation des jeunes filles

Bien après la première bachelière (Julie DAUBÉ en 1860), l'école Ferry (1881-82) marquera la première étape de l'égalité dans l'instruction. Non mixte, elle est égalitaire dans ses programmes et presque dans ses maîtres ; ainsi les institutrices seront les premières « intellectuelles ». Puis, les filles seront admises au secondaire (même baccalauréat pour les deux sexes en 1924) et enfin aux universités. Mais chacun de ces acquis très difficiles suscite des résistances et des bouffées d'anti-féminisme contre celles que la romancière catholique Colette YVER appellera les « Cervelines ».

Il faut souligner un autre aspect du combat des femmes, même si au XIX^{ème} siècle il ne s'exprime pas (encore) par des revendications formulées. Il s'agit du contrôle des naissances pratiqué par de nombreuses familles françaises dès le XVIII^{ème} siècle. Il est difficile de savoir quelle a été la part des femmes dans ce domaine, mais le fait est qu'au tournant du siècle les femmes mariées ayant plusieurs enfants pratiquaient de plus en plus l'avortement. A. MCLAREN utilisera à ce sujet le terme de « féminisme populaire » : cette pratique s'oppose aux tenants du féminisme organisé qui demeurent assez muettes à ce sujet. Il faudra attendre le développement du *birth control* puis du planning familial en France (1960) pour assister à des revendications ouvertes.

B Des Trente Glorieuses à nos jours : un nouveau terrain de combats

La seconde vague des revendications féministes des années 1960-70 et ses ramifications actuelles sont devenues, de l'avis des sociologues, le prototype de ces « nouveaux mouvements sociaux » caractéristiques de la postmodernité.

Les revendications de cette période sont nées de la contestation étudiante de 1968 et s'inscrivent dans la mouvance de la contre-culture qui puise ses racines dans le marxisme et la psychanalyse. Mais leur particularité est leur orientation sur les questions de sexualité. Les féministes de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle luttent pour la maîtrise de la fécondité (pour la contraception et pour la légalisation de l'avortement). Elles refusent d'être des « femmes objets » et revendiquent ainsi leur droit au plaisir et au désir. Alors qu'au XIX^{ème} siècle, un Lord pouvait s'offusquer du plaisir non dissimulé de sa femme – lui disant « une Lady ne remue pas » – aujourd'hui, les femmes peuvent quitter un partenaire qui ne leur procure aucune sensation. Ce processus de contestation du patriarcat et de la domination masculine en général deviendra la révolution de la liberté sexuelle prenant comme leitmotiv « le privé est politique » et interdisant aux hommes de parler au nom des femmes.

Les tenants de cette nouvelle génération de féministes radicales veulent combattre les tabous les plus ancrés : ceci se manifeste par la volonté des femmes de disposer librement de son corps (c'est l'époque où les seins nus et les monokinis envahissent les plages). Mais elles luttent également contre l'image, quelque peu douceuse de « féminité » à tous les niveaux, déclarant la liberté d'aimer et allant même jusqu'à choisir leur orientation sexuelle. Ceci à une époque où l'homosexualité est encore considérée comme une déviance voire une maladie mentale (selon les normes de l'OMS de 1968).

Ces actions pour le moins radicales conduisent à une véritable crainte dans la société : les féministes seraient-elles les ennemis des hommes ? La réponse à cette question divisera le mouvement féministe dans les années 1970 suivant deux tendances : les « égalitaristes » et les « différentialistes ».

Féminisme égalitariste

Pour les féministes égalitaristes, appelées aussi « universalistes », tous les êtres humains sont des individus égaux, indépendamment des différences touchant aux traits physiques comme la couleur de la peau ou le sexe. Les différences homme/femme sont donc le résultat de rapports de pouvoir et de domination. La subordination des femmes est une production sociale et toute affirmation de spécificité féminine risque de donner des gages à une hiérarchisation. Le sexe doit donc être associé à des rôles sociaux, politiques et symboliques dans la société.

Féminisme différentialiste

Les féministes différentialistes postulent une différence de nature entre le masculin et le féminin. Il existerait donc une essence féminine dont découleraient des caractères féminins spécifiques et innés (des comportements féminins, une écriture féminine ?) et qui justifierait des différences de traitement entre les sexes. Appelées parfois « essentialistes » (surtout par leurs détracteurs), les féministes différentialistes revendiquent donc l'égalité dans la différence. Ce courant se développe aux États-Unis notamment à travers les départements universitaires de *Women's studies*. Parmi les idées avancées, il y a entre autres l'existence d'un matriarcat aux origines et la volonté de créer une société gynocentrique. Certains de ses leaders, telle l'Américaine Kate MILLET connaîtront une grande notoriété, mais ce courant a en fait rapidement perdu de son audience et reste aujourd'hui cantonné à quelques

féministes « radicales » (majoritairement anglo-saxonnes). La pensée différentialiste a évidemment suscité une vague d'antiféminisme à la hauteur de sa radicalité.

Les combats des féministes des années 1970 auront conduit à de nombreuses avancées pour les droits des femmes, et ce également au niveau des institutions internationales comme l'Europe ou l'ONU (l'année 1975 est déclarée année de la femme par l'ONU et la première conférence internationale qui leur est consacrée est organisée à Mexico). D'après les historiennes Florence ROCHEFORT et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, le féminisme a acquis « une reconnaissance institutionnelle et une légitimité intellectuelle » au cours des dernières décennies. Mais une fois passées les Trente Glorieuses et ces périodes de lutte intense, les mouvements féministes semblent connaître une pause : d'après les historiens, le mouvement aurait en fait éclaté en une multitude de luttes axées sur des revendications plus spécifiques. En France, on a assisté à la création de nombreuses nouvelles associations au tournant du XX^{ème} siècle. *Les Chiennes de garde* en 1999 prennent la défense des femmes politiques injuriées et dénoncent les publicités sexistes. *Mix-Cité* est une association qui se définit comme « féministe, mixte, antisexiste et universaliste de réflexion et d'action auprès du grand public, des médias et des institutions ». Enfin, « Ni putes, ni soumises » est un mouvement qui est né de la marche des femmes en 2003 contre les ghettos et pour l'égalité. Ce mouvement se présente lui-même « mixte et populaire » et lutte contre les violences faites aux femmes dans les quartiers (ce que décrit Samira Bellil *Dans l'enfer des tournantes* (2002)).

À l'aube du XXI^{ème} siècle, une nouvelle controverse concernant la libération sexuelle apparaît. Certaines féministes dénoncent une violence envers les femmes toujours insuffisamment combattue et l'utilisation des corps des femmes comme marchandise de prostitution et de pornographie. On assiste à une instrumentalisation de l'image de la femme à la télévision qui devient de plus en plus envahissante. D'après elles, la libération sexuelle n'a conduit qu'à l'exorbitance de la prostitution et de la pornographie et aurait donc été au final un marché de dupes pour les femmes. A ceci, les opposantes répondront par une critique du féminisme « puritain » (E. BADINTER) qui, à travers l'installation du politiquement correct, érige les femmes en victimes et culpabilise les hommes. Dans son ouvrage *Fausse Route* (2003), E. Badinter se démarque de ce qu'elle décrit comme un féminisme « bien-pensant » qui en fait ne voudrait que réglementer à nouveau le sexe.

En somme, le spectre d'une guerre des sexes n'a toujours pas disparu des débats des féministes ?

III Aux sources du féminisme contemporain

A Quelques théories fondatrices

Les idées marxistes et la révolution bolchévique

Les théories de MARX et ENGELS prennent en compte la condition féminine et en analysant les conditions d'existence des femmes, ils constatent que, dans le monde capitaliste, elles sont dégradées. Ainsi, Marx s'affirme résolument égalitariste en écrivant dans *Le Capital* qu'«Il est en outre évident que l'équipe de travail collective composée d'individus des deux sexes [...] sera nécessairement, dans des circonstances favorables, une source d'épanouissement humain ». Fondamentalement, la pensée marxiste considère que l'exploitation des femmes et le travail domestique est une forme de représentation, à l'échelle de la famille, des groupes sociaux et des classes ; par l'abolition des classes sociales, le projet révolutionnaire devrait donc mettre fin à cet asservissement.

Pendant la révolution soviétique, LÉNINE rencontre deux figures féminines : Clara ZETKIN et Alexandra KOLLONTAÏ (qui sera membre de son gouvernement). Grâce notamment à leur influence,

il mène à bien des actions en faveur des femmes. Le 19 et 20 décembre 1917, LÉNINE publie deux décrets qui ont pour but de remplacer le mariage religieux par un mariage civil. Il s'en suit un nouveau code du mariage qui donnait à la femme les mêmes droits qu'à l'homme. LÉNINE instaure également deux mois de congés avant et après l'accouchement pour les femmes enceintes, et développe le système de crèches et de pouponnières dans les usines.

Il affirme que « Le prolétariat ne peut achever sa complète libération tant que les femmes ne sont pas complètement libérées ».

En outre, en 1921, c'est LÉNINE qui décrète le 8 mars journée de la femme, en hommage à une grève des ouvrières du textile de New York qui, le 8 mars 1857, s'étaient violemment opposées à la police.

Simone de BEAUVOIR et *Le deuxième sexe* (1949)

Cet ouvrage inaugure un féminisme dit « radical ». Sans grande audience en France au moment de sa parution, il sera publié en 1953 aux États-Unis et va devenir un classique du féminisme et une référence dans la réflexion sur le genre. Le postulat de l'auteur : « on ne naît pas femme, on le devient » souligne que, non seulement il n'y a pas de nature féminine préétablie qui justifierait la ségrégation sexuelle, mais pose également l'idée que la condition de femme et l'existence en tant que femme est un combat. Cet ouvrage est une analyse des modalités sociologiques, psychologiques et économiques de la hiérarchie entre les sexes et son auteur montre l'universalité du rapport de dominance des hommes sur les femmes ; qui sont invitées à user de leur liberté pour sortir du rôle de servante et de mère.

Margaret MEAD : une construction culturelle

L'anthropologue Margaret MEAD (1901-1978) est considérée comme l'une des premières, dans les sciences sociales, à avoir, dans l'Amérique très puritaine des années 1930, souligné le caractère culturel et construit des identités de sexe. À partir d'études de terrain en Océanie, elle montre par exemple que dans certaines ethnies la passivité et la sensibilité sont des caractéristiques masculines. Elle conclura que c'est la culture qui façonne les identités sexuelles. Elle est une figure de proue du « culturalisme » et combat l'idée d'un « éternel féminin ».

B Les principaux courants actuels

Elisabeth BADINTER : défenseur de l'égalité avant tout

Elisabeth BADINTER défend tout au long de son œuvre une conception égalitariste des deux sexes. Dans *Histoire de l'amour maternel au XVII – XVIII^{ème} siècle* (1980), qui a suscité une grande polémique, elle affirme que l'amour maternel n'aurait rien de naturel ni d'instinctif ; chaque sexe a sa part de masculinité ou de féminité, et les sociétés sont de plus en plus androgynes. Dans le débat sur la parité, elle faisait partie des opposantes à toute mesure discriminatoire pour les femmes. Dans *Fausse Route* (2003), elle s'élève contre les tendances victimaires des féministes qui « amalgament viol et prostitution » et réaffirme son rejet de tout différentialisme.

Françoise HÉRITIER : une « valence différentielle des sexes »

Françoise HÉRITIER se pose la question du fondement de la hiérarchie entre les sexes ? Cette anthropologue a mis en évidence, à partir de l'étude de nombreux systèmes de parenté (dans *Mas-*

culin/féminin La pensée de la différence (1996)), l'existence de ce qu'elle nomme une « valence différentielle des sexes » universellement repérable. Le grand moteur de la hiérarchie entre les sexes serait que « les hommes sont privés de se reproduire à l'identique », et la domination masculine viendrait donc d'une peur originelle des hommes devant ce pouvoir des femmes d'enfanter et de pérenniser la vie. Pour F. HÉRITIER (d'après le second volume de *Masculin/féminin Dissoudre la hiérarchie* (2002)), les conditions d'un véritable changement pour les femmes passent par l'utilisation des moyens de contraception et du contrôle des naissances qui vont marquer une rupture radicale dans les rapports entre les sexes en donnant aux femmes le libre usage de leur corps.

L'émergence de la théorie *queer*

Michel FOUCAULT et *l'Histoire de la sexualité* Ce philosophe français (1926-1984) devient une puissante référence en France et outre-Atlantique, fournissant des outils utilisés par les chercheuses américaines pour questionner le genre et le sexe. Son travail sera repris par les tenants de la théorie *queer*, pour qui ses travaux font apparaître le caractère construit de la normativité hétérosexuelle.

Judith BUTLER Elle est professeur de littérature comparée à Berkeley et devient avec Eve KOSOFKY SEDGWICK la théoricienne du mouvement *queer*. Elle s'oppose aux féministes qui définissent les femmes comme un groupe aux caractéristiques communes, renforçant ainsi le modèle hétérosexuel et binaire. Elle envisage le genre comme une variable fluide et transverse (donc pas uniquement binaire), susceptible de changer selon le contexte et le mouvement ; elle affirme donc qu'il y aurait un « *gender trouble* » qui entretient la confusion et une profusion des identités. Pour elle, l'identité de genre peut être sans cesse réinventée par les acteurs eux-mêmes.

IV Recherches actuelles : les *gender studies*

A Genèse du concept de genre

Le concept de « *gender* » est né aux États-Unis dans les années 1970 d'une réflexion autour du sexe et de l'utilisation de cette variable dans les sciences sociales. Ce terme traduit en français par « genre » est d'abord utilisé dans les sciences médicales et la psychologie puis il sera promu par la sociologie et l'histoire des femmes. Aujourd'hui généralisé, le concept de genre analyse les différences hommes/femmes comme des constructions sociales et culturelles et non comme découlant des différences de nature.

L'idée de départ, popularisée par Robert STOLLER en 1968, est qu'il n'existe pas de réelle correspondance entre le genre (masculin/féminin) et le sexe (homme/femme). Et c'est Ann OAKLEY qui en 1972 fait la distinction entre le sexe qui serait une donnée biologique (donc naturelle) et le genre qui relèverait du culturel. Mais cette distinction conduit à un nouveau questionnement : si le genre est d'emblée défini comme une construction sociale, il n'en va pas de même du sexe, qui est vu par ces théories comme une donnée naturelle et donc non construite. C'est en 1992 que l'historien Thomas LAQUEUR affirmera, dans *La Fabrique du sexe*, que le sexe lui aussi est un caractère construit historiquement. À partir de ce moment, le débat sur le sexe devient celui sur la sexualité, qui constitue donc une donnée aussi culturelle que le genre. À ce propos Eric FASSIN écrira dans *Liberté, égalité, sexualités* (2004) « Le genre n'est plus tant défini par rapport au sexe, pensé comme une donnée biologique, que dans son articulation avec la sexualité, appréhendée comme un fait social ». De là, l'analyse du genre ramène les spécificités prétendument féminines (et les spécificités masculines également...) à une époque et à une société données.

B « Brûler son soutien-gorge » ? Féminisme et *gender studies* face à la notion controversée de féminité : entre mythe à déconstruire et objet d'une quête individuelle et collective

Comparons deux séries de films qui ont chacune marqué leurs époques à quelques décennies d'intervalles : la première trilogie des *Star Wars*¹, et les *Lara Croft*². Sans voir dans ces deux *blockbusters* le parfait miroir de deux moments distincts de l'histoire nord-occidentale, la tentation est toutefois grande d'en faire l'illustration de certaines tendances profondes de notre société, notamment en matière de répartition des attributs du pouvoir entre les sexes masculin et féminin. De la princesse Leia - qui est un « jedi » mais se bat peu faute d'entraînement, contrairement à son jumeau Luke - à l'athlétique Lara Croft - qui non seulement se bat, mais le fait de plus contre des hommes, et de façon souvent victorieuse -, qui ne verrait les différences de statut qui séparent ces deux héroïnes de cinéma ? L'impression se dégage en effet que le cinéma et les scénarios qui en sont le support battent au rythme des évolutions d'une société occidentale qui se trouve souvent amenée à repenser sa relation aux femmes, et qui leur a attribué, ne serait-ce qu'au cours des cinquante dernières années, un rôle économique de plus en plus important. Certaines productions hollywoodiennes peuvent ainsi donner par endroits le sentiment d'avoir pris en compte ce phénomène d'acquisition par une partie des femmes d'un pouvoir économique grandissant, et d'avoir voulu traduire cette prise en compte en conférant récemment aux égéries féminines le droit de « porter les armes » sans pour autant que ces égéries cessent – comble de l'honneur – d'être des « *sex symbols* » ?

Ce phénomène soulève dès lors plusieurs questions³, en particulier au sujet de la notion controversée de « féminité » – qui est l'objet de ce court article :

- La poursuite du mouvement d'immixtion des femmes dans la « sphère publique » s'est-elle soldée par leur dilution identitaire au sein d'un espace que le « masculin » aurait totalement imprégné des caractéristiques qui lui sont traditionnellement attribuées (propension « innée » à faire la guerre, inclination pour la rivalité, pour l'émulation et, par conséquent, pour la concurrence, etc) ? Cette entrée des femmes dans l'espace public implique-t-elle, autrement dit, que la distinction hommes/femmes ait perdu en importance ?

- Mais surtout : réelle ou supposée, cette éventuelle dilution identitaire du « féminin » dans un espace public plutôt « masculin » doit-elle être perçue comme une défaite ?

On touche ici à un débat divisant divers tenants du féminisme⁴, mais aussi divers universitaires rassemblés – de façon éclairante, mais souvent un peu réductrice - au sein de ce qu'on a appelé les « *gender studies* ». On peut ainsi dégager – quoique de façon simplifiée – deux modes d'appréhension de ces questions, deux types de démarche destinée à résoudre le problème posé par cette notion problématique qu'est celle de féminité. Ces deux démarches s'assignent des objectifs bien distincts : il s'agit pour la première de travailler les représentations et les structures qui supportent et soutiennent l'organisation sexuée (au profit du masculin) de la société occidentale contemporaine, voire de la civilisation occidentale dans son ensemble et depuis ses « débuts » ; tandis que la seconde s'attache à

¹trilogie parue entre 1977 et 1983

²parues en 2001 et 2003

³la nécessité de souligner, comme y encouragent plusieurs chercheurs, que cette égalité acquise par instants sur les écrans reste bien souvent fugitive.

⁴La chercheuse Laura LEE DOWNS propose une définition de ce mouvement toutefois multiple et dont les revendications ont évolué au fil des décennies : « *Feminism embraces all who find women's subordinate status to be unjust, and who, furthermore, believe that there is nothing inevitable about this status : it is a product of human convention and can therefore be changed through human fort.* »

prolonger les revendications féministes égalitaristes en recherchant une éventuelle spécificité féminine, qui ne serait pas le produit d'une domination masculine, mais un élément crucial de l'identité des femmes. Ce court article doit – malheureusement – se contenter de présenter la première démarche, celle des « *gender studies* », qui cherche à « dé-essentialiser » la prétendue nature féminine.

Cette démarche s'apparente à une entreprise assidue de déconstruction des schémas traditionnels : ceux-ci fonctionnent de façon normative afin d'encadrer et de codifier les rapports entre les sexes, puis d'assurer l'allocation du pouvoir au sein de cette même société⁵. Cette entreprise militante de « déconstruction » s'est traduite par un grand nombre de luttes, notamment au cours de la période contemporaine, nourrissant le débat politique d'un problème jusqu'alors plutôt ignoré : celui de l'existence de modes de domination proprement sexués. Cette démarche revendicative et intellectuelle mettait ainsi en lumière un autre type de couple dominant/dominé que la théorie marxiste et ses militants avaient jusqu'alors peu pris en compte. Elle a, de plus, donné lieu à un courant de recherche spécifique, insufflant de nouveaux domaines d'investigation, au sein de disciplines universitaires ayant adopté jusque là une attitude plutôt réservée vis-à-vis des questions soulevées par les féministes (au sein de la discipline historique notamment).

1 Parler de « celles-dont-on-ne-sait-rien » : Le féminisme investit l'université avec les « *women's studies* »

C'est un trait marquant du mouvement féministe que d'avoir su donner naissance à un courant de recherches universitaire – notamment au sein de certaines universités américaines –, d'avoir su ouvrir à l'investigation scientifique des champs théoriques jusqu'alors demeurés cantonnés au domaine politique. Cette immixtion des problèmes posés par le mouvement féministe au sein de l'institution universitaire – notamment à partir des luttes des années 1970 – n'a toutefois pas été sans poser problème, de part et d'autre : certaines militantes féministes soutenaient d'un côté que leur lutte, une fois « digérée », allaient s'édulcorer, s'assagir, et perdre de sa force provocatrice et radicale ; de leur côté, bon nombre d'universitaires exercèrent une résistance réelle à la création de chaires consacrées à l'étude d'un objet souvent resté à la marge et connoté politiquement.

Il semble pourtant y avoir une réelle filiation entre les études universitaires consacrées à la sociologie, à l'anthropologie, et à l'histoire des femmes, et le mouvement féministe, tant ce dernier est apparu, au cours des diverses « vagues » qui caractérisent son histoire, comme porteur de perspectives inédites en matière de relations sociales, de concepts nouveaux destinés à éclairer des types d'oppression jusqu'alors peu évoqués par le débat politique. La définition que propose de féminisme la chercheuse Laura LEE DOWNS souligne ce que ce mouvement supposait dès sa naissance de remises en question profondes concernant les sociétés, nord-occidentales notamment : « *Feminism embraces all who find women's subordinate status to be unjust, and who, furthermore, believe that there is nothing inevitable about this status : it is a product of human convention and can therefore be changed through human fort.* ». Ayant fait le constat de l'atout potentiel représenté par des recherches destinées à faire la lumière sur le caractère artificiel des propriétés dites « naturellement » masculines ou féminines, et sur les soubassements proprement politiques d'une distinction homme-femme exacerbée à des fins de domination sociale, certaines chercheuses (et/ou féministes) donnèrent naissance à des recherches dont les partis pris méthodologiques ont par la suite eu un impact important au sein des disciplines

⁵Un des modes les plus patents de cette répartition sexuée du pouvoir au sein des sociétés occidentales consiste en la séparation strictement codifiée des espaces dits « public » (attribué aux hommes) et « privé » (confié aux femmes).

dont elles forment un sous-genre, notamment en histoire. C'est dans les années 1970 que les *women's studies* se développèrent, aux États-Unis mais aussi en Europe. En 1973, Michelle PERROT inaugurerait ainsi à Jussieu le premier cours d'histoire des femmes dispensé au sein de l'université française – sous les huées de certains militants du mouvement gauchiste, qui craignaient que ce sujet de débat relativement inédit n'éclipse la lutte des classes.

2 La notion de « genre » : remettre en question la prétendue « féminité » et sa violence symbolique

Toutefois, dès cette époque, les chercheurs(es) émirent plusieurs objections à l'endroit des *women's studies*, jugées insuffisantes. Le besoin se faisait sentir d'aller plus loin dans les recherches entreprises : il ne s'agissait désormais plus de se contenter de restituer l'histoire des femmes, population presque oubliée des récits officiels, mais de pousser plus loin les recherches théoriques amorcées. En effet, en écrivant cette histoire féminine, les chercheurs furent amenés à considérer les femmes comme un véritable acteur social, jouant un rôle crucial au sein des sociétés étudiées. Elles n'étaient plus seulement un acteur oublié par l'historiographie officielle, dont il suffirait de faire enfin mention pour que le tableau des anciennes sociétés peint par les universitaires se révèle juste et éclairant. Il s'agissait au contraire d'examiner plus précisément le rôle crucial qui leur était alloué si l'on voulait comprendre les soubassements profonds des organisations sociales dans lesquelles elles évoluaient en tant qu'acteurs sociaux. Autrement dit, le statut d'infériorité dans lequel elles étaient souvent tenues était à interroger comme partie prenante d'une structure sociale agencée selon divers couples d'opposition (par exemple : riche-pauvre, noir-blanc, homme-femme). Ces couples d'opposition entretenaient entre eux des relations complexes qu'il s'agissait de mettre en lumière et de décrypter – dans la lignée de LEVI-STRAUSS et de la mouvance dite « structuraliste ». En d'autres termes, les rôles attribués, aux femmes d'un côté, aux hommes de l'autre, selon les époques, les sociétés, les classes sociales, étaient à envisager comme le résultat d'un processus complexe de répartition du pouvoir au sein d'un groupe, d'une communauté, d'un peuple.

Un autre type d'objection poussa également les *women's studies* à rénover leur démarche et à opter pour un angle d'attaque plus large. Cette objection a notamment été formulée par l'historien Alain CORBIN : celui-ci critiquait la « victimisation » à laquelle se livraient parfois les *women's studies*. Une telle dérive était selon lui due à la trop grande occultation de la population masculine par les *women's studies*. Soutenant que la notion de masculinité lui paraissait tout aussi complexe que celle de féminité, Alain CORBIN remettait en cause une longue tradition scientifique et psychanalytique qui considérait – de façon arbitraire et idéologique – la sexualité masculine (et par la même les hommes dans leur ensemble) comme moins « problématique » que celle des femmes. L'illégitimité scientifique d'une telle dichotomie⁶ poussait CORBIN à prôner une étude plus complète et plus fine des représentations collectives en matière de différence de sexes : ces représentations n'étaient selon lui pas à proprement parler distinctes, mais constituaient au contraire les deux faces d'un même édifice symbolique et normatif, destiné à régler les comportements sociaux des divers membres d'une société.

La notion de « genre » (*gender*) constitua dès lors l'outil par lequel certains des tenants des *women's studies* purent donner davantage d'ampleur à leur démarche⁷. A distinguer nettement du

⁶Cf. le livre de l'historien Robert NYE, *Masculinity and male codes of honors in modern France*, 1992. L'auteur souligne à son tour l'intérêt que fournit l'étude des représentations du masculin à l'étude plus large des rapports entre les sexes..

⁷Voir l'article majeur de l'historienne Joan SCOTT, paru en 1986 : *Gender : a useful category of analysis*.

sexe, qui est une caractéristique biologique, le genre désigne le vécu culturel et sociologique par chacun de sa propre sexualité (masculinité, féminité). Spécificité importante de la sociologie américaine, ainsi que de l'anthropologie féministe, cette notion de genre doit permettre l'étude de la différence sexuelle au fil des siècles et dans des sociétés diverses. Une des représentantes les plus marquantes du courant désormais désigné sous le terme de « gender studies », Judith BUTLER⁸, conclue à l'origine exclusivement sociale et historique du genre : si on naît *female* (de sexe féminin), cela n'implique pas une destinée sociale de femme. Celle-ci résulte au contraire d'une acquisition progressive - thèse qui fait écho à la fameuse formule de Simone de BEAUVOIR, « On ne naît pas femme, on le devient ».⁹ Un modèle nous préexiste, soutenu par l'école, la famille et la société, auquel nous cherchons à nous conformer pour acquérir une identité acceptable en société. Toutefois ce modèle normatif varie, on l'a dit, selon l'histoire et les cultures ; il nous est de plus, soutient Judith BUTLER, possible de jouer avec ces normes : un des buts de son célèbre ouvrage, *Trouble dans le genre*, consiste précisément à se demander comment il serait possible de reformuler chaque genre, de donner à la « masculinité » et à la « féminité » un sens que ces termes n'avaient jamais eu auparavant, ou d'y inclure des éléments qui lui étaient jusqu'alors restés étrangers.

La notion de genre peut ainsi, comme c'est le cas chez Judith BUTLER, être perméable à des types d'identité sexuelle jugés jusqu'alors marginaux voire déviants (homosexualité, transexualité...). L'avenir est au *queer* (sexuellement flottant)¹⁰, terme péjoratif que des membres de la communauté homosexuelle ont cherché à se réapproprier.

La remise en question par les gender studies des notions de féminité et de masculinité sert indéniablement les revendications émises par les mouvements féministes au sein du champ politique. En jetant le doute sur la légitimité des acceptions trop rigides conférées à ces deux notions clés, les conclusions tirées par les travaux des gender studies encouragent, d'une part les mesures autorisant une plus grande égalité de statut entre les sexes (égalité salariale, civique), et d'autre part une plus grande souplesse, une attitude moins normative et rigide à l'égard des comportements sexuels non « orthodoxes ». Selon la plupart des représentants de ce courant de pensée, ces comportements, loin de mettre en péril l'équilibre de la société, en assurent au contraire la souplesse et l'ouverture, et favorisent l'individualisme au vrai sens du terme.

⁸Parmi ses ouvrages importants, *Gender Trouble* vient récemment de paraître en France, sous le titre le *Trouble dans le genre*.

⁹Cf. l'interview donnée par Judith BUTLER à *L'Express* du 06/06/05.

¹⁰Et à leur pendant universitaire, les « *queer studies* ».